

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le 12 septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Marie-de-Ré s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Gisèle VERGNON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 septembre 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 15

ÉTAIENT PRÉSENTS : BENDIMERAD Patrick, BONTÉ-CASALA Marie-France, COTTET Laure, DROIN Liliane, ÉTIENNE Christelle, LEDEY Brigitte, LE GRAND Françoise, PAWLAK Anne, POULLY Stéphane, RAYNEAU Noëlle, RONTÉ Isabelle, TOMBO Gilles, VALLÉGEAS Daniel, VERGNON Gisèle, VILLEDIEU Francis.

ÉTAIENT EXCUSÉS : LAULANET Valérie, LEVAUX-THOMAS Dominique, MOUNIER Marie-Noëlle ayant donné pouvoir à LEDEY Brigitte, PAWLAK Anne, VILLEDIEU Francis.
DRON Pascal.

ÉTAIENT ABSENTS : FOULARD Guillaume, MAITRE Yann, OSCAR Patrick, POUSSARD Grégory.

Mme le Maire, après avoir vérifié que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 juillet 2019.

Après en avoir délibéré, le compte rendu du Conseil Municipal du 18 juillet 2019 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

VOTE : 18 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Désignation d'un secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme COTTET Laure, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

*

DELIBERATIONS

1. FINANCES –SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L’ASSOCIATION CLUB PONGISTE NIEULAIS

Mme Noëlle RAYNEAU, Adjointe à la vie Associative, Fêtes et Cérémonies, Culture, Enfance Jeunesse, propose au Conseil Municipal de procéder à l’examen d’une demande de subvention exceptionnelle en faveur de l’association « Club pongiste Nieulais ».

M. Ludovic BACQUE, sportif handicapé qualifié pour le championnat de France et résident à Sainte-Marie-de-Ré, est en effet adhérent du « Club pongiste Nieulais », seul club de tennis de table à proximité proposant une section handisport.

Grâce à cette subvention, les membres du Conseil Municipal apporteraient leur soutien au parcours de Ludovic BACQUE, facilitant ainsi ses nombreux déplacements dans le cadre du championnat de France.

En contrepartie de cette subvention, le maillot du joueur serait floqué avec le logo de la Commune.

La collectivité pourrait apporter sa contribution avec une subvention exceptionnelle de 500 €.

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **de voter** une subvention exceptionnelle de 500 euros en faveur de l’association « Club pongiste Nieulais »
- **de préciser** que les crédits sont inscrits au budget 2019.

VOTE : 18

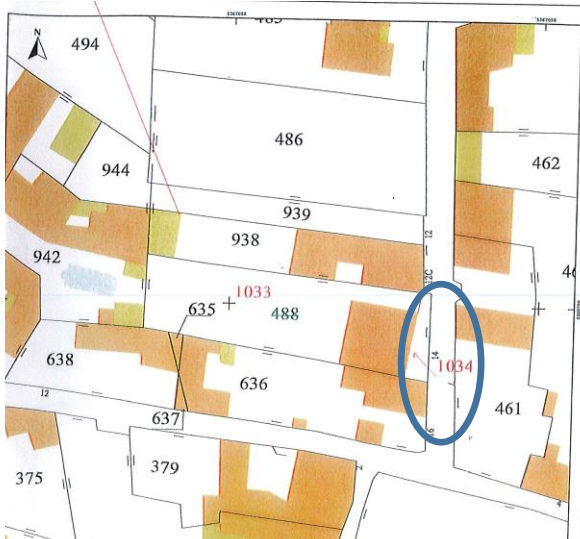
POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2. FONCIER – ACQUISITION DE LA PARCELLE AC 1034

Dans le cadre des procédures d’alignement et après accord des propriétaires, il est proposé au Conseil Municipal d’acquérir à l’euro symbolique la parcelle cadastrée AC 1034, située rue de la Grolle à Sainte-Marie-de-Ré.



Il est précisé qu'un acte en la forme administrative sera établi pour cette acquisition.

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **de donner** un avis favorable au projet d'acquisition de la parcelle AC 1034
- **de donner** un avis favorable pour l'acquisition de ladite parcelle pour à l'euro symbolique
- **de dire** que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2019
- **d'autoriser** Mme Noëlle RAYNEAU, Adjointe au Maire, à signer l'acte au nom et pour le compte de la commune de Sainte-Marie-de-Ré
- **de préciser** que Mme le Maire recevra l'acte pour l'authentifier
- **de dire** que les frais de l'acte seront à la charge de la commune
- **de préciser** que la parcelle acquise sera classée dans le domaine public de la commune
- **d'autoriser** Madame le Maire, ou son Adjoint par délégation, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous les documents et actes afférents à ce dossier.

VOTE : 18

POUR : 18

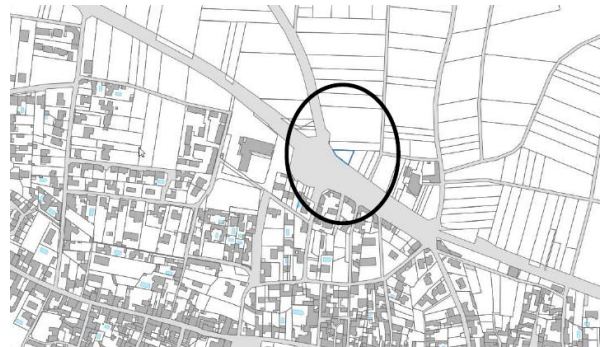
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3. FONCIER – ACQUISITION DE LA PARCELLE ZV 345

La commune a sollicité les propriétaires de la parcelle cadastrée ZV 345, d'une superficie de 303 m², afin que cette emprise foncière soit cédée à la Commune.

Compte tenu du classement de ce terrain en zone NC (non constructible), le prix proposé par la Commune, soit 1,07 euros/m², a été accepté par les propriétaires.
Le prix d'acquisition proposé est donc de 324,21 euros.



Il est précisé qu'un acte en la forme administrative sera établi pour cette acquisition.

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **de donner** un avis favorable au projet d'acquisition de la parcelle ZV 345 d'une superficie de 303 m²
- **de donner** un avis favorable pour l'acquisition de ladite parcelle pour un montant de 324,21 euros
- **de dire** que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget principal 2019
- **d'autoriser** Mme Noëlle RAYNEAU, Adjointe au Maire, à signer l'acte au nom et pour le compte de la commune de Sainte-Marie-de-Ré
- **de préciser** que Mme le Maire recevra l'acte pour l'authentifier
- **de dire** que les frais de l'acte seront à la charge de la commune
- **de préciser** que la parcelle acquise sera classée dans le domaine privé de la commune
- **d'autoriser** Madame le Maire, ou son Adjoint par délégation, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous les documents et actes afférents à ce dossier.

VOTE : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4. RESSOURCES HUMAINES – ADHESION SERVICE CHOMAGE DU CENTRE DE GESTION

Le Maire précise que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue le calcul des allocations chômage et des indemnités de licenciement pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service.

S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de passer une convention entre la commune de Sainte-Marie-de-Ré et cet établissement (document annexé à la présente délibération).

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers ;

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **d'autoriser** Madame le Maire, à signer la convention relative à l'adhésion au service chômage du Centre de Gestion de la Charente-Maritime, telle qu'annexée à la présente délibération.

VOTE : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5. RESSOURCES HUMAINES – CREATION DE POSTES

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Actuellement, un agent en poste à la Médiathèque est rattaché à la filière « Animation ». Afin de régulariser la position statutaire de l'agent, et compte tenu des missions exercées, il conviendrait de procéder à une intégration directe dans le cadre emploi des Adjoints du Patrimoine (filiale culturelle).

Pour cela, il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal 1ère classe, à temps complet.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3,

Vu le tableau des emplois,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **de créer** un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal 1^{ère} classe à temps complet
- **de modifier** ainsi le tableau des effectifs
- **de dire** que les crédits sont inscrits au budget.

VOTE : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DECISIONS

Compte rendu des décisions prises en vertu de l'autorisation du Conseil Municipal au Maire pour recruter des agents contractuels, par délibération en date du 28 mars 2014 (articles 3 et 3-1 de la loi du 26 janvier 1984)

Date du contrat	Nom de l'agent	Service	date entrée	date sortie	Temps de travail	Type contrat	Agent remplacé
10/07/2019	SERGENT Julie	Animation	22/07/2019	28/07/2019	35/35	Accroissement Saisonnier (St BAFA)	
16/07/2019	MYLIUS Nathalie	Animation	16/07/2019	21/07/2019	35/35	Remplacement d'agent	Karina BOULY
30/07/2019	GABORIT Justine	Animation	30/08/2019	30/08/2020	35/35	Accroissement temporaire	
30/07/2019	MYLIUS Nathalie	Animation	30/08/2019	30/08/2020	35/35	Accroissement temporaire	
08/08/2019	GENEAU Damien	Mairie	02/09/2019	03/11/2019	35/35	Accroissement temporaire	
08/08/2019	RIO Laetitia	Animation	30/08/2019	30/08/2020	33/35	Accroissement temporaire	
08/08/2019	LEFORT Corinne	Restaurant scolaire	02/09/2019	05/07/2020	19,46/35	Accroissement temporaire	
27/08/2019	AMMOURI Morad	Technique	01/09/2019	29/09/2019	35/35	Remplacement d'agent	Jean-Pierre HENRY
23/08/2019	DENIS Létitia	Administration Générale	27/08/2019	29/09/2019	35/35	Remplacement d'agent	Astrid LAVOLLEE
27/08/2019	MARTINEAU Nathan	Animation	02/09/2019	30/08/2020	21/35	Accroissement temporaire	
27/08/2019	GUIRADO-GONORD Matthieu	Police Municipale	30/09/2019	30/03/2020	35/35	Accroissement temporaire	

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal au Maire, par délibération en date du 28 mars 2014 modifiée par délibération du 27 février 2015 (article L.2122-22 du C.G.C.T.) :

Nettoyage des Bâtiments communaux – ABER PROPRETÉ- Durée : 1 an – Montant forfaitaire : 48 763,30 € H.T.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1) Poste de Secours :

Le bilan révèle une très bonne saison, les sauveteurs très agréables ont été très appréciés.

2) Animations de juillet et août :

- Les lundis jeux ont remporté un grand succès avec une très bonne ambiance
- La soirée karaoké a rassemblé environ 120 personnes
- Les marchés gourmands, lotos et brocantes ont largement été fréquentés
- Le Festival de Guitare a été très apprécié

L'agenda de septembre :

- 21/09 : Ré Swimrun – 700 participants
- 22/09 : Fête des écoles organisée par l'A.P.E. Drôles de Maritais
- 26/09 (4 jours) : Journées éco-citoyennes de Sainte-Marie-de-Ré

3) Nettoyage des plages :

Le bilan des bacs à marées a donné de bons résultats.

4) La nuit étoilée :

Animation toujours très appréciée.

5) S.D.I.S. :

En juillet et août, 66 interventions ont été dénombrées.

6) Prochains Conseils municipaux :

- **jeudi 17 octobre 2019 à 19h30**
- **jeudi 21 novembre 2019 à 19h30**
- **jeudi 19 décembre 2019 à 19h30**

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20 h 20.